



Mix énergétique de la CCCPS



10 octobre 2023

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

📍 15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr 🌐 www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

Sommaire

1. Rappel de notre vision stratégique
2. Obligations réglementaires
3. Mix énergétique du territoire
4. Stratégie opérationnelle de maîtrise territoriale

Objectifs de la réunion



Acter la trajectoire énergétique territoriale

- Rappeler la vision stratégique adoptée sur le territoire
- Re-présenter le mix énergétique du territoire
- Acter les principes de gouvernance

En vue d'une **validation en Conseil Communautaire**
le 9 novembre 2023

1 - Rappel de notre vision & des objectifs réglementaires

Rappel de notre vision territoriale

Un projet de Territoire

Intensifier notre trajectoire vers **l'autonomie énergétique**
et **réduire la facture** énergétique du territoire et des ménages

Un territoire investi dans la transition énergétique depuis 2 décennies

- GPRA Biovallée 2009-2015 / Etude prospective Biovallée 2040
- Depuis 2012 : CEP, Plateforme de la rénovation, expérimentation DOREMI...
- Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) 2015-2019
- Territoire à Energie POSitive (TEPOS) 2011-2022
- Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques 2021-2024
- Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) 2020-2027
- LEADER Vallée de la Drôme en 2015 puis en 2023
- AVELO, Vélos et Territoire en 2019
- Contrat de Transition Ecologique puis CRTE 2020-2026
- Plan de Transition Ecologique, depuis 2022

→ - **15 % de consommation/habitant depuis 2010**

Les objectifs réglementaires

Objectifs réglementaires de consommation

- - 12 % en 2030 (Ref. 2020), -50 % de consommation finale en 2050
- ENr = 32 % de la consommation énergétique en 2030.



Objectif réglementaires de la part d'ENr dans la production

- 40 % de la production d'électricité en 2030



Objectifs réglementaires d'impact environnemental

- - 40 % d'émission de gaz à effet de serre en 2030
- Neutralité carbone pour 2050



Vers un territoire résilient

Lutter contre le changement climatique

- Réduction des émissions de gaz à effets de serre

Anticiper

- Augmentation de population : + 1 % par an (SCOT)
- Le transfert des consommations d'énergies fossiles **VERS** la consommation électrique : + 36 % à 2050 (neutralité carbone)

S'adapter à un contexte fluctuant

- Raréfaction de la ressource fossile
- Contexte géopolitique instable/ Dépendance énergétique
- Sécurisation des approvisionnements dans un contexte de fragilité nucléaire à moyen terme
- Sécurisation de la facture énergétique pour tous : habitants, entreprises, collectivités....



2 – Le mix énergétique du territoire

Rappel Etat des lieux

	CCCPS
Production ENR	46 GWh
Consommation totale	294 GWh
Couverture énergétique	16%

Rappel du mix énergétique acté le 30 mai

La synthèse des ateliers « Destination TEPOS » a permis d'aboutir au mix énergétique suivant :



Réduction des consommations

- 34 % pour atteindre 194 GWh

- Soit -100 GWh en 2050
Point d'étape : -50 GWh en 2030



Production d'ENR

+ 580 % pour atteindre 257 GWh

- Soit + 211 GWh en 2050
Point d'étape : +105,5 GWh en 2030

Scénario de
consommation le plus
ambitieux

Scénario de production
médian

Déclinaison par secteur de consommation

Secteur	Objectif de réduction (GWh)
Résidentiel	39
Transport de personnes	28
Transport de marchandises	11
Agriculture	0
Tertiaire	17
Industrie	6
Energie grise hors territoire	0

Déclinaison par secteur de production

Secteur	Objectif de production (GWh)	Potentiel brut (GWh)	% Objectif / Potentiel
Hydroélectricité	0	0	-
Solaire Photovoltaïque	82,5	136	61 %
Eolien	83,7	165	51 %
Bois énergie	30	131	24 %
Biogaz	0	6,59	0 %
Solaire Thermique	10	40	25 %
PAC	10	10	100 %

3 – La stratégie opérationnelle de maitrise territoriale

La maitrise territoriale



Par les outils juridiques

Une délibération « cadre »

L'usage des outils de cadrage

- > Zone d'accélération et d'exclusion (Loi APER)
- > SCOT
- > Documents d'urbanisme (révision simplifiée)

La consultation publique

- > Avis des communes dans un périmètre de 6 km

Le respect des réglementations

- > Les périmètres patrimoniaux réglementaires

La maîtrise territoriale



Par la maîtrise foncière

Acquérir le foncier potentiellement exploitable : la création d'un fonds dédié

- > pour faire
- > ou « faire faire »
- > ou ne pas faire

Préserver : le levier des classements réglementaires

- > Patrimoniaux : naturel, ABF
- > Agricoles : ZAP, PENAP, document de cadrage Chambre d'Agriculture...

La maitrise territoriale



Par les modèles de gouvernance

Des modèles de développement permettant une levée de fonds tout en maintenant une maîtrise de la gouvernance

- SEM
- Société de Projet
- SCIC
- Energie Partagée
- SPL (Société Publique Locale)

La maitrise territoriale

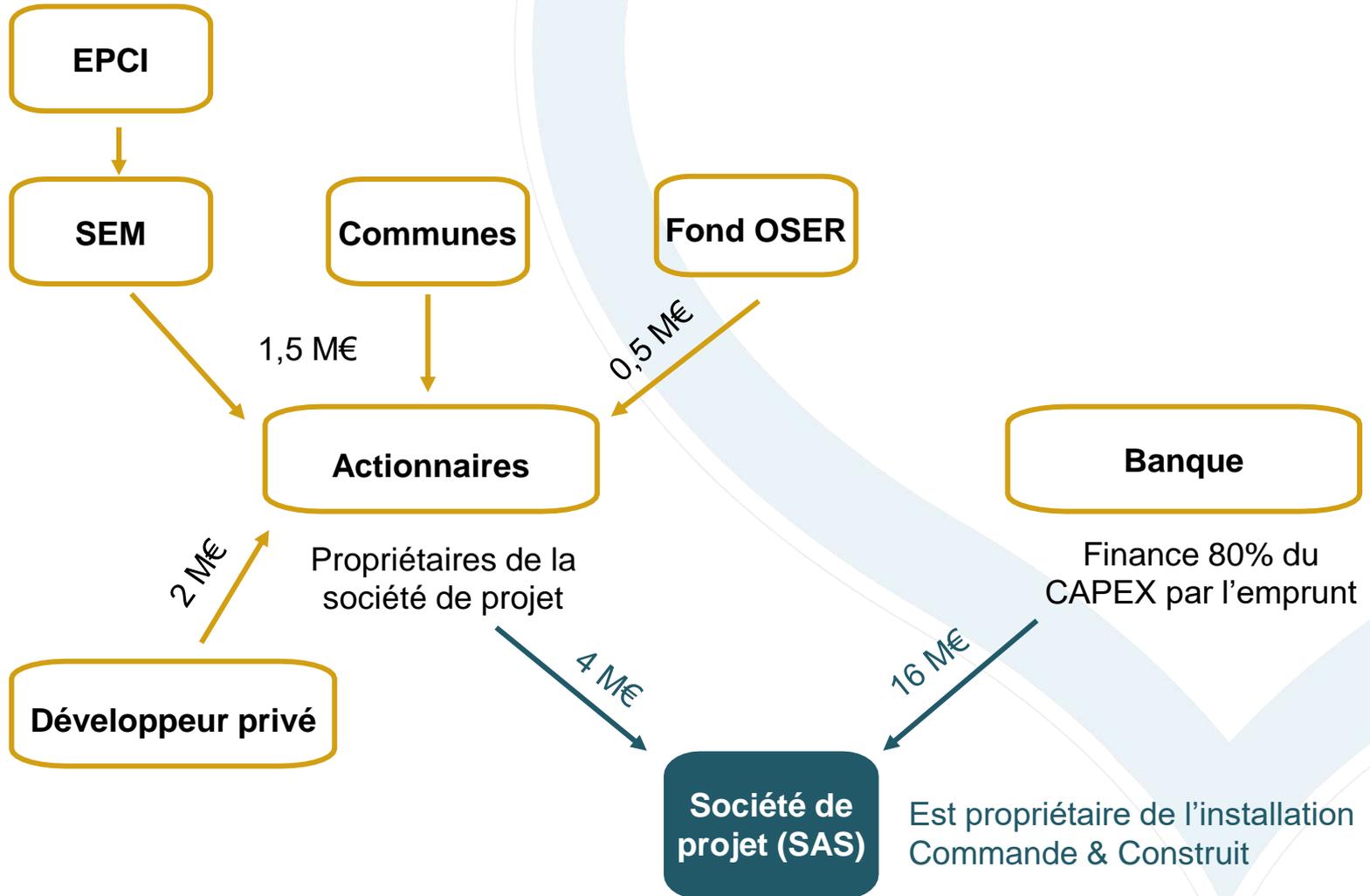


Par le co-investissement

Des outils financiers territoriaux permettent d'augmenter la capacité d'investissement territoriale

- Le fonds **OSER** de la Région
- Les **SEM** : SDED et territoriales
- La **participation citoyenne** (directe, DWATTS, Energie Partagée)
- Les **fonds propres**
- Les **fonds privés**

Exemple : Projet EnR à 20M€ avec maîtrise territoriale (20 ha de PV ou 4 éoliennes)



Exemple : Projet EnR à 20M€ (20 ha de PV ou 4 éoliennes)

Les retombées financières (dividendes) dépendent de l'investissement initial et du taux de rentabilité du projet.

Actuellement, les taux de rentabilités de projets EnR sont très favorables.

La taxe principale liée aux projet EnR est l'IFER. Exemple avec un projet de 20MW :

	Commune 20%	EPCI 50%	Département 30%
IFER	32 640€/an	81 600€/an	48 960€/an



Merci de votre attention



Octobre 2023



Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

📍 15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr 🌐 www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE